

Décision portant proclamation des résultats pour les élections en vue du renouvellement des représentants des personnels et des usagers au conseil de perfectionnement du Centre de formation d'apprentis (CFA) de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;

Vu l'arrêté cadre du 28 septembre 2022 fixant les modalités d'organisation du vote électronique en vue de l'élection des représentants des usagers et des personnels au sein des conseils de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du Centre de formation des apprentis (CFA) de l'université de Bordeaux ;

Vu la charte de l'élu de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision portant recevabilité des listes de candidatures en vue du renouvellement des représentants des personnels et des usagers au conseil de perfectionnement du Centre de formation d'apprentis (CFA) de l'université de Bordeaux du 2 décembre 2022 ;

Considérant les procès-verbaux de dépouillement en date du jeudi 15 décembre 2022 ;

Le président de l'université de Bordeaux DECIDE

Article 1. Proclamation des résultats

Dans le cadre des scrutins, réalisés par voie dématérialisée, du mardi 13 décembre 2022 au jeudi 15 décembre 2022 et organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels et des usagers au conseil de perfectionnement du Centre de formation d'apprentis (CFA) de l'université de Bordeaux, sont déclarées élues les candidats désignés en annexe de la présente décision, classées par instance.

Article 2. Désignation des représentants des personnels d'enseignement

Il appartient au directeur du CFA de désigner les quatre représentants titulaires et les quatre représentants suppléants des enseignants chercheurs parmi les candidats déclarés élus des scrutins des représentants des personnels d'enseignement. Cette désignation se fait dans le respect de la parité au regard des désignations faites par les composantes et classe les représentants en s'efforçant d'assurer l'alternance de chaque sexe sur la liste.

La liste des candidats est validée par les conseils de composante de niveau intermédiaire portant des formations par apprentissage. Elle est adoptée si au moins trois conseils délibèrent favorablement.

Article 3. Durée des mandats

Les représentants du personnel d'enseignement sont élus pour une durée de **quatre ans**, soit jusqu'au **15 décembre 2026**. Ils siègeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Les représentants des personnels BIATSS sont élus pour une durée de **quatre ans**, soit jusqu'au **15 décembre 2026**. Ils siègeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Les représentants des apprentis sont élus pour une durée de **deux ans**, soit jusqu'au **15 décembre 2024**. Ils siègeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 4. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 16 décembre 2022

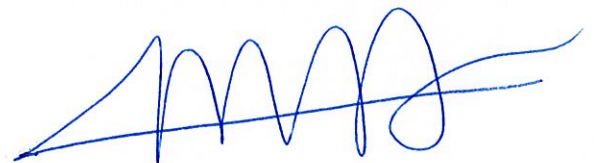
Dean Lewis

Président de l'université de Bordeaux

Par délégation

Julien Ropiquet

Directeur des affaires juridiques



ELECTIONS CFA

CFA - APPRENTIS

| | |
|--|-------|
| Nombre de sièges Titulaires | 2 |
| Nombre de sièges Suppléants | 2 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 1826 |
| Nombre d'émargements | 13 |
| Nombre d'enveloppes de vote | 13 |
| Taux de participation | 0,71% |
| Nombre de votes blancs | 2 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 11 |

| Listes | Nombre de suffrages | Candidats | Résultat |
|------------------------------------|---------------------|------------------------|-----------|
| Les apprentis de l'IUT de Bordeaux | 11 100,00% | 1. M. Sacha BARTKOWIAK | Titulaire |

Conclusion

Titulaires : L'élection est finalisée, mais certains sièges restent vacants par insuffisance de candidats.

Suppléants : L'élection est finalisée, mais il reste 1 siège non pourvu par insuffisance de candidats.

ELECTIONS CFA

CFA - BIATSS

| | |
|--|--------|
| Nombre de sièges Titulaires | 3 |
| Nombre de sièges Suppléants | 0 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 21 |
| Nombre d'émargements | 15 |
| Nombre d'enveloppes de vote | 15 |
| Taux de participation | 71,42% |
| Nombre de votes blancs | 0 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 15 |

| Listes | Nombre de suffrages | Candidats | Résultat |
|---------------|---------------------|------------------------|-----------|
| Candidature 1 | 15 100,00% | 1. Mme ISABELLE PENARD | Titulaire |

Conclusion

L'élection est finalisée, mais certains sièges restent vacants par insuffisance de candidats.

ELECTIONS CFA

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT

CFA - COMPOSANTE INTERMEDIAIRE COLLEGE DSPEG

| | |
|--|--------|
| Nombre de sièges à pourvoir | 2 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 37 |
| Nombre d'émargements | 14 |
| Nombre d'enveloppes de vote | 14 |
| Taux de participation | 37,83% |
| Nombre de votes blancs | 0 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 14 |

| | Nbr de suffrages | | Résultat |
|---------------------------------|------------------|--------|----------|
| Madame LAETITIA MOREL POULIQUEN | 9 | 64,29% | ELUE |
| Madame SUZIE BRADBURN | 5 | 35,71% | ELUE |

Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

ELECTIONS CFA

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT

CFA - COMPOSANTE INTERMEDIAIRE COLLEGE SANTE

| | |
|--|---------|
| Nombre de sièges à pourvoir | 1 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 5 |
| Nombre d'émargements | 5 |
| Nombre d'enveloppes de vote | 5 |
| Taux de participation | 100,00% |
| Nombre de votes blancs | 0 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 5 |

| | Nbr de suffrages | | Résultat |
|----------------------|------------------|---------|----------|
| Madame CATHERINE COL | 5 | 100,00% | ELUE |

Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

ELECTIONS CFA

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT

CFA - COMPOSANTE INTERMEDIAIRE COLLEGE SH

Conclusion

L'élection est finalisée, mais 1 siège reste vacant par carence de candidats.

ELECTIONS CFA

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT

CFA - COMPOSANTE INTERMEDIAIRE COLLEGE ST

| | |
|--|--------|
| Nombre de sièges à pourvoir | 1 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 99 |
| Nombre d'émargements | 26 |
| Nombre d'enveloppes de vote | 26 |
| Taux de participation | 26,26% |
| Nombre de votes blancs | 11 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 15 |

| | Nbr de suffrages | | Résultat |
|---------------------------|------------------|--------|----------|
| Monsieur FRANCIS REBILLAT | 9 | 60,00% | ELU |
| Monsieur HENRI NICOLAS | 6 | 40,00% | - |

Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

ELECTIONS CFA

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT

CFA - COMPOSANTE INTERMEDIAIRE ISVV

Conclusion

L'élection est finalisée, mais 1 siège reste vacant par carence d'électeurs et de candidats éligibles.

ELECTIONS CFA

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT

CFA - COMPOSANTE INTERMEDIAIRE IUT DE BORDEAUX

| | |
|--|--------|
| Nombre de sièges à pourvoir | 1 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 164 |
| Nombre d'émargements | 29 |
| Nombre d'enveloppes de vote | 29 |
| Taux de participation | 17,68% |
| Nombre de votes blancs | 13 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 16 |

| | Nbr de suffrages | | Résultat |
|-----------------------------|------------------|---------|----------|
| Monsieur BERTRAND RABUSSIER | 16 | 100,00% | ELU |

Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.